



**Conseil national  
de l'information statistique**

Paris, le 5 mai 2011 – n°79/D030

**Compte rendu de la réunion  
du groupe de travail sur la diffusion des données du recensement de la population  
du 16 mars 2011**

---

Président : Marcel BELLIOT (délégué général de la FNAU)

Rapporteurs : Marie-Hélène BOULIDARD (directrice de l'observatoire évaluation)  
Philippe CLAIRET (chargé de mission à l'Insee)

Destinataires : Les membres du groupe

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Secrétariat général du Cnis** : Timbre D030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – [secretariat-general@cnis.fr](mailto:secretariat-general@cnis.fr) – [www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)

Cette dernière réunion du groupe est consacrée principalement à l'adoption du rapport définitif du groupe qui sera transmis au président pour avis du bureau le 31 mars prochain. Trois autres points ont été traités : les futures unités urbaines, les futures aires urbaines et les nouveautés du site RP en juillet 2011.

Le rapport du groupe

Le président sollicite les membres pour des remarques avant l'adoption du rapport.

M. Clanché fait part de difficultés dans la rédaction des propositions 6 et 7, ainsi que le paragraphe correspondant du rapport. Ceci concerne le dénombrement des logements neufs à partir du recensement. En effet les analyses de méthode ont montré qu'il n'était pas possible de concentrer sur trois ans la prise en compte des logements neufs et qu'il convient de maintenir la répartition sur cinq ans pour l'équilibre de l'échantillon. En revanche, il est peut-être imaginable, mais pas forcément simple, de diffuser quelques éléments sur les caractéristiques des populations de ces nouveaux logements pour les communes de plus de 10 000 habitants et plus, sous réserve de signification statistique à vérifier car nous sommes sur des effectifs faibles. Le président demande à ce que les propositions concernées et le texte soient modifiés en conséquence.

Une autre remarque concerne la proposition 23, il conviendrait de préciser que cet affichage de quelques indicateurs à l'Iris concerne les chiffres clés uniquement.

Enfin M. Kych souhaite que le texte de sa contribution « le point de vue du chercheur » apparaisse en texte intégral dans l'annexe au lieu d'être en pièce jointe, car le lecteur peut ne pas identifier la présence de cette contribution.

Les propositions de modifications étant épuisées. Le président prend acte de celles qui ont été mentionnées et demande aux rapporteurs de les prendre en compte dans la version qui sera envoyée au président du Cnis et soumise au bureau le 31 mars.

Pour éviter deux envois, le président propose de transmettre aux membres le rapport définitif validé par le bureau (NDLR - aucune modification nouvelle n'a été demandée par le bureau le 31 mars).

### **Les unités urbaines 2010**

M. Clanché présente la méthode de construction des unités urbaines 2010 définies sur la population au 1<sup>er</sup> janvier 2007. *Voir le diaporama qui accompagne ce compte rendu.*

La composition définitive est en phase finale de contrôle au moment de l'intervention.

La diffusion de la composition des unités urbaines ([insee.fr](http://insee.fr) *onglet* Définitions et méthodes < zonages d'étude) se fera fin mai 2011 en même temps qu'une publication Insee Première sur ce sujet. Les résultats du recensement avec l'introduction de ce zonage sont prévus en octobre 2011.

Les participants questionnent sur le maintien de la référence de la version actuelle du zonage sur le site. L'insee répond qu'il veillera à ce qu'on puisse le retrouver dans une table géographique, mais qu'il ne figurera pas en accompagnement de données nouvelles.

### **Les aires urbaines 2010**

Mme Brutel présente la nouvelle méthodologie de construction des aires urbaines, sachant que celle-ci intègre au départ les unités urbaines pôles d'emploi. Si le principe de construction est stable quant au seuil d'attraction (40%) les limites de taille sont modifiées et on identifie des pôles secondaires à l'intérieur d'une aire urbaine. La définition du rural sera aussi modifiée. *Voir le diaporama qui accompagne ce compte rendu.*

La diffusion du zonage aura lieu en même temps que la diffusion du recensement fin octobre, lequel intégrera le nouveau zonage. Une opération de diffusion coordonnée d'études nationales et régionales sera mise en œuvre à cette date sur cette question.

Les participants ont posé la même question de conservation du zonage en ligne. La même réponse a été fournie. Ils ont aussi souhaité que, pour mieux comprendre l'évolution des territoires, des travaux soient menés pour constater la déformation de la composition des aires urbaines dans le temps à définition égale, si possible la nouvelle. Ces travaux ne sont actuellement pas prévus, ils pourront être

éventuellement menés ultérieurement mais il est trop tôt pour prendre un engagement car il convient de définir en priorité des nouveaux bassins de vie. Il est vrai que de tels travaux ont été réalisés après la définition des actuelles aires urbaines.

Les nouveautés du site du recensement en juillet 2011 pour l'affichage des résultats 2008.

Mme Michel présente les nouvelles fonctionnalités du site prévues en juillet ainsi que les quelques nouveautés concernant les données. *Voir la note en annexe du présent compte rendu.*

Le président constate qu'une partie des recommandations incluses dans le rapport trouveront déjà leur réalisation dans la diffusion de juillet prochain et se réjouit de la réactivité de l'Institut. En effet la page d'accueil est sensiblement modifiée dans le sens souhaité par le groupe et l'accompagnement de l'utilisateur est amélioré. Le moteur géographique est encore plus performant en offrant systématiquement l'Epci d'appartenance d'une commune recherchée.

Des données sur les immigrés sont incluses pour les mêmes zones que pour les étrangers.

M. Belliot, président, remercie les participants pour leur contribution aux travaux du groupe et mentionne que, dans le rapport, il invite le Cnis à renouveler la mise en place d'un tel groupe après quelques années de diffusion, correspondant au moins à un premier cycle de cinq ans de résultats du recensement, donc après 2014, année pour laquelle il est par ailleurs prévu une diffusion coordonnée à l'échelon européen.